

Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation
13 juillet 2020
Date d'affichage
13 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi dix-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 13 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRÉGORI, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick GRÉGORI, Maire,

Laurence LEPROUST, André BESNIER, Guy VOLLET, Françoise NION, Sophie CHARTRAIN, adjoints, Brigitte LAURENT, Maryse CHALOIS, Elisabeth CHARTIER, Joël VOISIN, Patrick COLELLA, Stanislas LEPIC, Billy PASQUIER, Sophie GOHON et Christine JUY.

Absents ayant donné procuration : M^r Philippe RAGOT (pouvoir à M^{me} Brigitte LAURENT), M^{me} Laura BUAILLON (pouvoir à M^{me} Françoise NION), M^r Frédéric NAUDON (pouvoir à M^r André BESNIER) et M^{me} Agnès JANDOT (pouvoir à M^{me} Sophie CHARTRAIN).

M^{me} Sophie GOHON a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

DEMANDE DE HUIS CLOS -

Sur proposition du Maire afin de respecter les règles de distanciation sociale, le Conseil décide qu'il se réunit à huis clos.

Pour : 17
Contre : 01
Abstentions : 01

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 03 juillet 2020 et les membres présents signent le registre des délibérations.

CONVENTION AVEC LA SPA -

Suite à une demande d'une habitante domiciliée au lieu-dit "Les Petites Faries", le Conseil décide de conclure une convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) dans le cadre d'un partenariat visant à maîtriser la surpopulation de chats errants en les stérilisant puis en les relâchant dans leur milieu. Les crédits correspondants de 500 € sont inscrits au chapitre 65.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 18
Contre :
Abstentions : 01

M^r le Maire remercie M^r Marc LE MOIGNE, Conseiller aux Décideurs Locaux, pour sa présence.
M^r LE MOIGNE expose sa fonction aux élus et leur présente le document de valorisation financière et fiscale de la commune pour 2019.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020-

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances en équilibre pour le fonctionnement et en suréquilibre pour l'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	91 729.41 €	91 729.41 €
Section d'investissement	83 433.00 €	127 441.12 €
TOTAL	175 162.41 €	219 170.53 €

Majorité pour ce budget.

Pour : 18
Contre : 01
Abstentions :

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2020-

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	318 090.94 €	318 090.94 €
Section d'investissement	335 270.18 €	335 270.18 €
TOTAL	653 361.12 €	653 361.12 €

Majorité pour ce budget.

Pour : 18
Contre : 01
Abstentions :

BUDGET PRIMITIF DISTRIBUTEUR A CARBURANTS 2020 -

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances en équilibre pour le fonctionnement et en suréquilibre pour l'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	261 840.77 €	261 840.77 €
Section d'investissement	8 281.00 €	8 281.00 €
TOTAL	270 121.77 €	270 121.77 €

Majorité pour ce budget.

Pour : 18
Contre : 01
Abstentions :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 -

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 478 750.91 €	2 478 750.91 €
Section d'investissement	722 356.84 €	722 356.84 €
TOTAL	3 201 107.75 €	3 201 107.75 €

Majorité pour ce budget.

Pour : 15
Contre : 04
Abstentions :

Le Conseil vote le montant des subventions suivantes aux différentes associations ainsi qu'il suit :

Fitness	1 000 €	Gym volontaire	1 100 €
Football	4 000 €	Tarot	350 €
APE (école publique)	2 000 €	ADMR	540 €
ACPG/CATM	1 000 €	Ceton Patrimoine	600 €
Club retraités	1 000 €	Pêche	1 500 €
Comité de jumelage	500 €	Festi Perche	2 500 €
Chorale Sur Ceton Là	309 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ceton	1 400 €
Association Sportive Collège du Theil sur Huisne	650 €	SPA	500 €

Pour : 18
Contre :
Abstentions : 01

QUESTIONS DIVERSES -

⇒ Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.